



**COMMUNE D'AUBONNE**  
Municipalité

---

## **Préavis n° 13/13 au Conseil communal**

Mise en séparatif du secteur Nord-Est du Chêne

**Délégué municipal :**  
**- M. Luc-Etienne Rossier, syndic**



## **TABLE DES MATIERES**

<b>1. RESUME.....</b>	<b>3</b>
<b>2. SITUATION GENERALE.....</b>	<b>3</b>
<b>3. PROJET TECHNIQUE.....</b>	<b>3</b>
<b>4. COUT DE L'INVESTISSEMENT .....</b>	<b>3</b>
<b>5. FINANCEMENT ET AMORTISSEMENT .....</b>	<b>4</b>
5.1 Plan des investissements.....	4
5.2 Financement .....	4
5.3 Amortissement .....	4
5.4 Impact sur le compte de fonctionnement .....	4
<b>6. COORDINATION DES TRAVAUX .....</b>	<b>4</b>
<b>7. CONCLUSIONS .....</b>	<b>4</b>



Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

### **1. RESUME**

Le projet de construction du Cœur du Chêne avance à grand pas.

La Municipalité saisit cette opportunité pour vous proposer la mise en préparatif du secteur nord-est du quartier du Chêne.

En effet, hormis quelques rues de la vieille ville, le quartier du Chêne est le dernier à être encore en unitaire.

La Municipalité souhaite simultanément rénover les réseaux d'eau et de gaz en profitant des travaux de mise en séparatif.

Pour ces travaux la Municipalité souhaite l'octroi d'un crédit de Fr. 995'000.--.

### **2. SITUATION GENERALE**

Comme décrit ci-dessus tout le quartier du Chêne est en unitaire.

Or, un des objectifs de cette législature, est de terminer la mise en séparatif des eaux de la commune. Non seulement le fonctionnement de la STEP s'en trouvera amélioré, mais surtout les dispositions légales seront enfin respectées.

Le Service des travaux a établi le projet des ouvrages à réaliser dans la partie Est du quartier du Chêne.

En effet, l'écoulement gravitaire des eaux divise le quartier en deux bassins versants :

- vers l'ouest pour la moitié ouest du chêne.
- vers l'est pour l'autre moitié dont précisément le Cœur du Chêne.

Simultanément le service des travaux prévoit de rénover le réseau de gaz qui est ancien ainsi que le réseau d'adduction d'eau pour le rendre conforme aux normes de l'Etablissement cantonal de défense incendie (ECA).

### **3. PROJET TECHNIQUE**

Le projet consiste, comme décrit plus haut, à réaliser la mise en séparatif des eaux au chemin du Mont-Blanc à une profondeur suffisante pour éviter tout pompage de refoulement (cf. plan général ci-joint).

Il s'agit de poser deux collecteurs, l'un pour les eaux usées et l'autre pour les eaux claires.

Le projet prévoit également de remplacer les vieilles conduites d'adduction d'eau et de gaz sur le même tracé mais également dans la moitié Est du chemin des Liserons.

Enfin, le projet prévoit la pose des tubes et chambres nécessaires pour l'électricité, l'éclairage public, le télé-réseau.

### **4. COUT DE L'INVESTISSEMENT**

Travaux de génie civil (300 m')	Fr. 780'000.--
Adduction d'eau (350 m')	Fr. 103'000.--
Alimentation au gaz (350 m')	Fr. 67'000.--
Electricité, éclairage public (350 m')	Fr. 45'000.--
<b>Total TTC</b>	<b>Fr. 995'000.--</b>

Des subventions sont attendues de l'ECA à hauteur de Fr. 20'000.-- environ.



## 5. FINANCEMENT ET AMORTISSEMENT

### 5.1 Plan des investissements

Le plan quinquennal 2013-2018 prévoyait un investissement global pour l'ensemble du quartier du Chêne de Fr. 8'500'000.--, répartis entre 2015 et 2016. L'avancement du dossier du Cœur du Chêne nécessite le fractionnement et l'anticipation de ces travaux par rapport aux prévisions.

### 5.2 Financement

Le crédit de Fr. 995'000.-- sera financé dans un premier temps par la trésorerie courante et fera l'objet si nécessaire d'une consolidation par un emprunt pour tout ou partie du montant, dans la limite du plafond d'emprunts fixée par le Conseil communal le 27 novembre 2011.

### 5.3 Amortissement

L'investissement et l'amortissement seront répartis sur les différents services concernés, à savoir :

- Service des routes 15%
- Service égouts et épuration 35%
- Service des eaux 25%
- Service du gaz 25%

L'amortissement sera réparti comme suit :

• Prélèvement au fonds de réserve « Mise en séparatif » - compte N° 9282.10	Fr.	149'250.00
• Prélèvement au fonds de réserve « Egouts » - compte N° 9280.3	Fr.	348'250.00
• Prélèvement au fonds de réserve « Extension eau » - compte N° 9280.1	Fr.	248'750.00
• Prélèvement au fonds de renouvellement SI Gaz - compte N° 9281.3	Fr.	248'750.00

### 5.4 Impact sur le compte de fonctionnement

Hormis l'éventuel intérêt sur la dette et l'amélioration de l'évacuation de nos eaux usées qui devrait diminuer légèrement les coûts d'exploitation de la STEP, cet investissement n'entraînera pas de coûts de fonctionnement supplémentaires.

## 6. COORDINATION DES TRAVAUX

Il est nécessaire que les travaux de mise en séparatif soient réalisés avant le démarrage du gros œuvre du Cœur du Chêne.

Il faudra en particulier tenir compte des déplacements des habitants du quartier, de la sécurité des écoliers, des besoins du service du feu et de la voirie. Tous ces aspects seront traités avec les interlocuteurs concernés et feront l'objet d'une information publique au fur et à mesure de l'avancement du chantier.

## 7. CONCLUSIONS

Ainsi que mentionné précédemment, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

- vu le préavis municipal n° 13/13 relatif à la mise en séparatif du secteur Nord-Est du Chêne,
- oui le rapport de la Commission chargée d'étudier ce projet
- oui le rapport de la Commission des finances,
- attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,



de voter le décret suivant :

**LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE**

- autorise la Municipalité à procéder aux travaux tels que présentés
- autorise la Municipalité à entreprendre toutes les démarches utiles à cet effet
- accorde un crédit de Fr. 995'000.-- TTC pour la réalisation de ces travaux
- autorise la Municipalité à prélever cette somme par la trésorerie courante ou, si nécessaire à recourir à l'emprunt pour tout ou partie du montant, dans les limites fixées par le plafond d'endettement validé par le Conseil communal
- autorise la Municipalité à amortir cet investissement par un prélèvement aux fonds de réserves :
  - prélèvement au fonds de réserve « Mise en séparatif » - compte N° 9282.10 15% invest. brut
  - prélèvement au fonds de réserve « Egouts » - compte N° 9280.3 35% invest. brut
  - prélèvement au fonds de réserve « Extension eau » - compte N° 9280.1 25% invest. brut
  - prélèvement au fonds de renouvellement SI Gaz - compte N° 9281.3 25% invest. brut

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 27 août 2013.

Au nom de la Municipalité

Le syndic :

La secrétaire :

L.-E. Rossier

J. Carriot

***Préavis déposé devant le Conseil communal d'Aubonne en séance du 3 septembre 2013***

Annexes : Fiche d'investissement  
Plan d'investissement Chêne



Préavis	13/2013	Mise en séparatif du secteur Nord-Est du Chêne	Aubonne, le 26 août 2013
---------	---------	--	--------------------------

Situation des préavis		7.2011	2012	2013	2014	2015	6.2016	Patrimoine	Administratif		
Total des préavis votés par le Conseil Communal		CHF 440'000.00	CHF 4'793'000.00	CHF 2'488'700.00				CHF 7'721'700.00			
Situation des emprunts		7.2011	2012	2013	2014	2015	6.2016	Cautionnement et garanties			
Plafond d'emprunt selon préavis adopté le 22.11.2011		CHF 40'000'000.00	CHF 40'000'000.00	CHF 40'000'000.00	CHF 40'000'000.00	CHF 40'000'000.00	CHF 40'000'000.00	Plafond CHF 8'000'000.00			
Emprunts au 1 <sup>er</sup> janvier		CHF 14'965'577.00	CHF 15'271'026.00	CHF 13'094'050.25				Engagé -CHF 1'342'000.00			
Evolution des emprunts durant la période +/-		CHF 305'449.00	-CHF 2'176'975.75	CHF 91'621.05				Caution demandée 0			
Emprunts d'une période/date du jour		CHF 15'271'026.00	CHF 13'094'050.25	CHF 13'185'671.30	CHF 0.00	CHF 0.00	CHF 0.00	Disponible CHF 6'658'000.00			
Dépenses d'investissements		Estimation des dépenses d'investissements nets						Estimation amort. + entretien			
	CHF	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Durée ans	Montant Amortiss.	Prélèvement réserve	Entretien annuel
Travaux de génie civil	780'000		780'000							780'000	
Adduction d'eau	103'000		103'000							103'000	
Alimentation gaz	67'000		67'000							67'000	
Electricité, éclairage public	45'000		45'000							45'000	
<b>Total d'investissement</b>	<b>995'000</b>	<b>0</b>	<b>995'000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>			<b>0</b>	<b>995'000</b>
Financement du préavis											
Budget de fonctionnement :	0.00										
Trésorerie courante	0.00										
Investissements :	995'000.00										
Trésorerie courante	995'000.00										
Emprunt											
Estimation des coûts d'exploitation											
Libellé / années		2013	2014	2015	2016	2017	2018				
Coûts total d'exploitation		CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0				
Intérêts en %	3%										
Entretien											
Amortissements		CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0				
Personnel supp. en CHF											
Personnel supp. en EPT											
Enconomies / Recettes		CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0				
Coûts nets d'exploitation		CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0				

Compte Bilan : 9141.17  
Compte Investissement : 430.501.18